

# 3 critères – Ville ludique et sportive édition 2014

Les critères d'évaluation et de sélection sont les suivants

Critère n° 1 : Les éléments de contexte et la politique globale

*La collectivité a mis en place une politique globale de promotion de l'activité physique & sportive qui s'appuie sur une mesure des besoins et une évaluation des actions mises en place.*

**Les moyens d'évaluation :** La collectivité fournira un document présentant :

- Ses éléments de contexte démographique, sociologique et urbanistique
- Les objectifs de développement des APS dans lesquels elle s'inscrit
- Le ou les élus et les équipes en charge de cette politique
- Tout élément de nature à éclairer sa politique globale

Critère n°2 – Les infrastructures et leurs liaisons

Les infrastructures prises en compte

- Aires de jeux enfants/ados
- Equipements sportifs en accès libre : multisports, skate parks, parcours de santé, équipements de fitness en accès libre...
- Equipements à accès contrôlé : stades, gymnases, salles de sport/salles spécialisées, terrains de tennis...
- Voies de mobilité douce : pédestre, cyclable etc..

Les limites : on ne considère que les équipements prioritairement destinés à favoriser la pratique des APS par les habitants de la commune candidate, pas ceux destinés à l'activité touristique (ex : remontées mécaniques).

## **Critères quantitatifs**

Données démographiques et urbanistiques (nombre d'habitants et typologie)

Nombre d'équipements de chaque catégorie et capacité d'accueil

## **Critères qualitatifs**

Caractéristiques des bassins d'habitation, liaisons entre quartiers

Répartition des équipements en fonction des zones d'habitation et des liaisons

Carte de répartition des infrastructures ludiques et sportives et des voies de liaison douce

Les options d'aménagement favorisant la mixité sociale, les relations intergénérationnelles et l'accessibilité aux personnes présentant un handicap

Insertion dans l'environnement : coulée verte, eau, espaces boisés aménagés pour favoriser la marche, la promenade familiale, la course à pied

## **Evaluation des besoins et des équipements**

Concertation ou consultation de la population

Indicateurs de fréquentation des équipements

Autres outils de suivi : enquêtes de satisfaction...

## **Gestion dans la durée**

Historique (sur 3 ans) et prévisions (sur 2 ans) d'aménagements ou de rénovation des équipements et des voies de mobilité douce (budget annuel d'investissement associés)

Modalités de suivi technique des équipements (description succincte)

Critère N°3 – Les actions d'incitation et de promotion :

## **Animation et promotion de l'activité physique pour tous**

- Organisation d'événements de promotion du sport : fête du sport, rencontres sportives...

- Communication vers la population sur les équipements en accès libre. Ex : journal municipal, presse, signalétique, plan d'accès, brochures d'information...
- Communication sur l'offre d'activités physiques et sportives
- Aides financières pour population défavorisées, tickets sport...
- Démonstrations et initiations sportives ouvertes au public

#### **Soutien aux clubs et aux associations sportives**

- Modalités d'attribution et de suivi des aides aux clubs
- Objectifs d'augmentation de la participation sportive globaux ou visant des cibles particulières

#### **Contribution de la commune au Sport scolaire**

- Détachement d'éducateurs sportifs municipaux
- Partenariat avec fédérations ou associations sportives. Ex : mini-tennis, kit athlé
- Classes de découverte. Ex : classes de neige, de mer ou de nature

#### **Indicateurs quantitatifs de la participation sportive et de son évolution**

- Globalement
- Par classes d'âge et/ou par catégories de population